UNIWAX



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020


UNIWAX
FINEST REAL WAX PRINTS

SOMMAIRE

04 **Organisation de la Société**

05 **Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire**

06 **Bilan des activités**

18 **Texte des résolutions**

22 **Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

31 **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées**

38 **États Financiers**

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Répartition du Capital

Actionnariat	Nombre d'actions	Valeur (FCFA)	%
FRAGECI	14 632 275	2 926 455 000	70,5
B.R.V.M. (au porteur)	5 750 000	1 150 000 000	27,7
CFCI	262 500	52 500 000	1,3
Vlisco B.V	105 225	21 045 000	0,5
TOTAL	20 750 000	4 150 000 000	100

Conseil d'Administration

J.L. MENUDIER, Président
E. LOKO, Administrateur
J. AMEMATEKPO, Administrateur
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE, Administrateur
CFCI, Administrateur
VLISCO BV, Administrateur
FRAGECI, Administrateur

Direction

ERSIN GÜNEY, Directeur Général

Commissaires aux comptes

Cabinet PWC
Cabinet KPMG

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs, votre conseil vous a réunis ce jour en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et à l'article 24 des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, puis soumettre à votre approbation les comptes et la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Ces comptes ont été établis conformément au SYSCOHADA révisé, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018.



BILAN DES ACTIVITÉS

Les ventes de l'exercice sont en baisse de 13,1% par rapport à celles de 2019 et s'établissent à 34,9 milliards de FCFA

La production a atteint 21,6 millions de yards au 31 décembre 2020, soit une régression de 17,8% par rapport à l'année précédente.

Le résultat brut des activités ordinaires a atteint 562 millions de FCFA au 31 Décembre 2020 en baisse de 87% par rapport à l'exercice 2019.



Avec la prise en compte du résultat hors activités ordinaires et de l'impôt BIC, le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 231 millions de FCFA, en baisse de 92,5% par rapport à celui de l'exercice 2019 de 3,094 milliards de FCFA.

ÉVOLUTION DES VENTES

En volume, les ventes de produits finis atteignent 24 millions de yards au 31 décembre 2020, soit une baisse de 10,70% par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio des ventes par rapport à la production a franchi la barre des 100%, pour s'établir à 112% contre 103% en 2019.

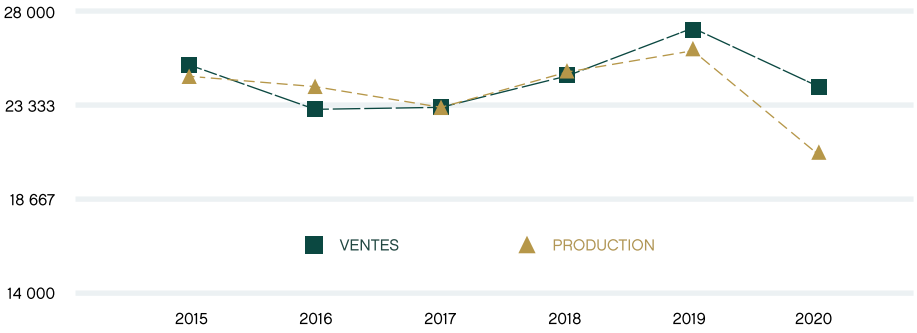

VENTES VS PRODUCTION
EN MILLIERS DE YARDS

Les ventes en valeur de produits fabriqués accusent une baisse de 13,4% (5,3 milliards de FCFA) passant de 39,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 à 34,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2020.

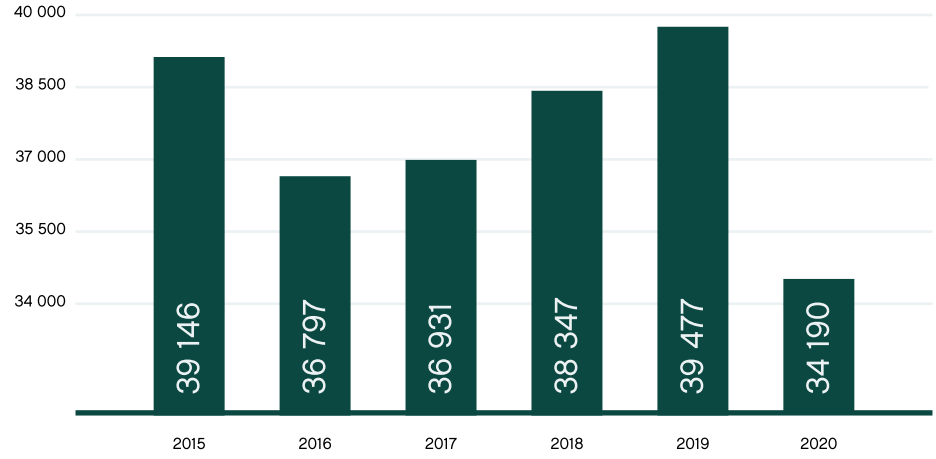

VENTES
EN MILLIONS DE XOF

ÉVOLUTION DES VENTES PAR MARQUE

Les ventes de produits Woodin ont représenté environ 7% des ventes en volume au 31 décembre 2020 soit un total de 1,8 millions de yards, en régression de 14,3% (0,3 million de yards) par rapport à l'exercice précédent.

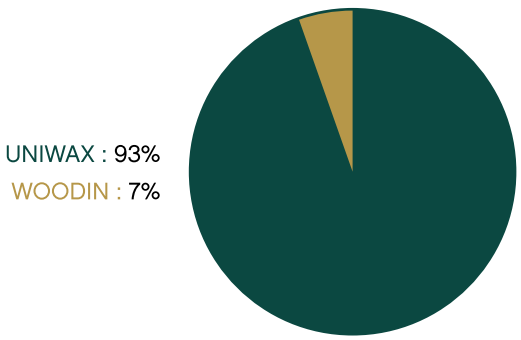

RÉPARTITION DES VENTES PAR MARQUE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES

La Côte d'Ivoire demeure notre marché principal et les ventes locales ont représenté 71% des ventes totales au 31 décembre 2020 contre 70% au 31 décembre 2019. Les ventes à l'export représentent 29 % des ventes pour s'établir à 7 millions de yards.

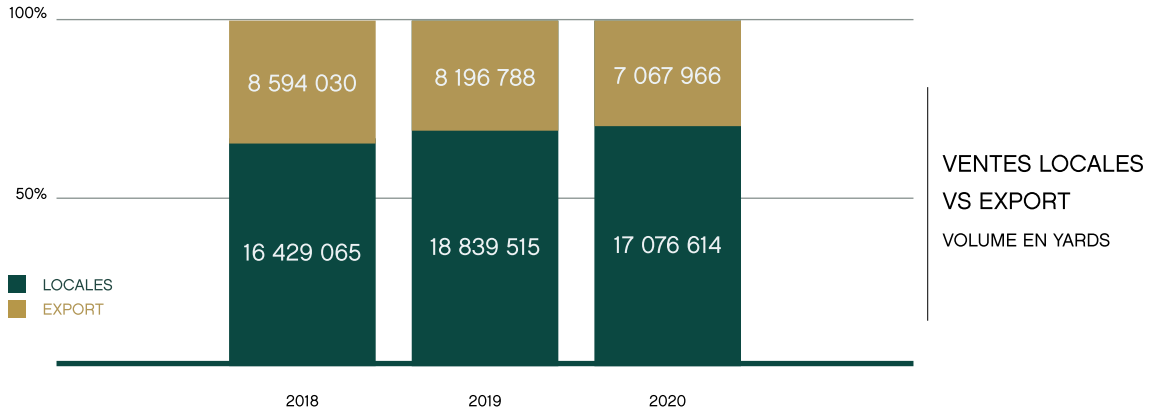

Dans le détail, les volumes de ventes à l'export se répartissent comme suit :

Répartition géographique des ventes *(en yards)*

	2020	%	2019	%
LOCALES	**17 076 614**	**71%**	**18 839 515**	**70%**
Bénin	1 755 756	7%	2 059 182	8%
Niger	499 440	2%	619 896	2%
Nigéria	830 814	3%	1 131 852	4%
Mali	230 412	1%	1 161 888	4%
Guinée	1 630 590	7%	1 448 712	5%
Congo	10 236	0%	-	0%
Togo	571 174	2%	442 402	2%
France	5 484	0%	109 094	0%
Répub. Centrafricaine	-	0%	3 090	0%
Autres	2 598	0%	4 206	0%
Tunisie	24 398	0%	-	0%
Gabon	106 010	0%	177 608	1%
Congo (RDC)	246	0%	68 766	0%
Cameroun	4 344	0%	-	0%
Burkina Faso	1 396 464	6%	970 092	4%
EXPORT	**7 067 966**	**29%**	**8 196 788**	**30%**
Ventes totales	**24 144 580**	**100%**	**27 036 303**	**100%**

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

La production de l'exercice a baissé de 17,8 % par rapport à celle de l'exercice précédent. Elle s'établit à 21,6 millions de yards contre 26,3 millions de yards en 2019.

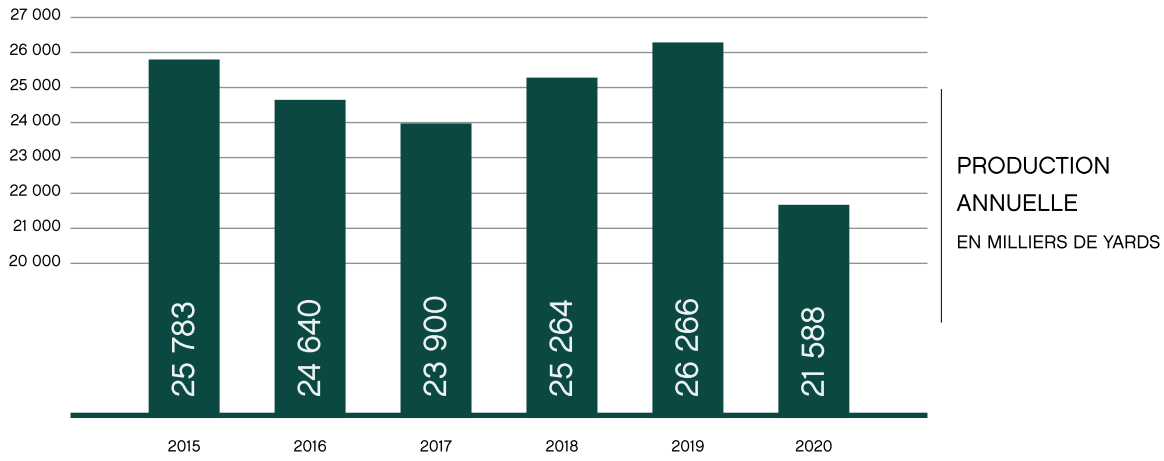







INVESTISSEMENTS

Les investissements de la période se sont élevés à 1.221 millions de FCFA.

Investissements *(en millions de FCFA)*	
Constructions et rénovations bâtiments	208
Investissements Industriels et autres outils de production	658
Autres investissements	355
Investissements	**1 221**

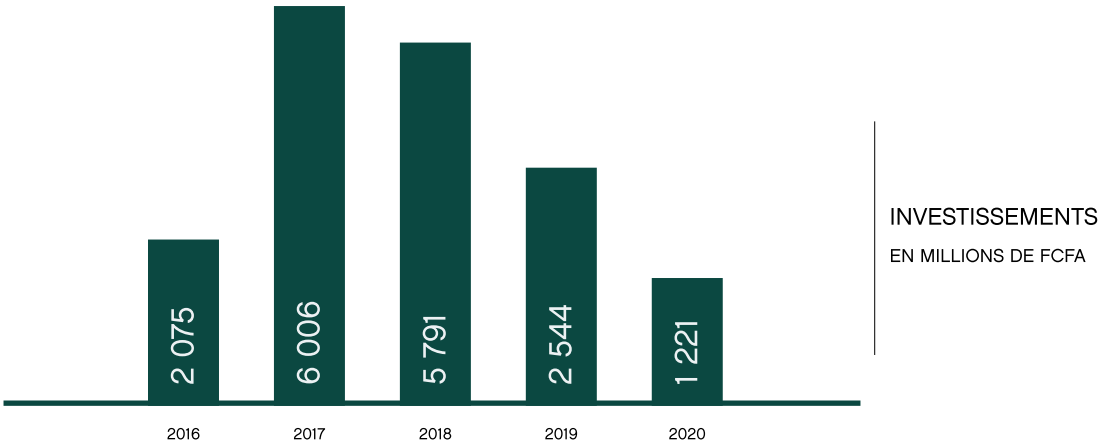

La baisse des investissements observée depuis 2019 marque la fin du programme de renouvellement et d'extension de capacité démarré en 2015.



PERSONNEL

La masse salariale s'établit à 5,6 milliards de FCFA en progression par rapport au 31 décembre 2019. L'effectif total de la société au 31 décembre 2020 était de 690 personnes réparties comme suit :

	Décembre 2020	Décembre 2019
Cadres	25	31
Agents de maîtrise	127	114
Employés et ouvriers	538	597
Total	**690**	**742**



COMPTES ET RÉSULTATS

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires total hors taxes s'élève à 34,9 milliards de FCFA, en baisse de 13,1% par rapport à l'exercice précédent. Il se décompose comme suit :

	2020	2019
Ventes de marchandises et de produits fabriqués	34 200 136 766	39 486 543 971
Travaux, services rendus	234 417 218	466 937 407
Produits accessoires	482 156 457	213 177 012
Total	**34 916 710 441**	**40 166 658 390**

Achats de marchandises, matières premières et autres charges d'exploitation

Les achats de marchandises, de matières premières, autres achats et charges d'exploitation (charges de personnel exclues) se sont élevés à 26,8 milliards de FCFA en 2020, en baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Les plus fortes baisses se situent dans la consommation des matières consommables, de l'énergie et des frais de publicité.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le résultat brut des activités ordinaires a chuté de 87 %,
il s'élève à 562.317.266 FCFA contre 4.321.951.330 FCFA en 2019.

Le résultat hors activités ordinaires (H.A.O) s'établit à -17.244.003 FCFA en 2020.

Le résultat net de la période est en baisse de 92,5 %, se hissant à 231.265.060 FCFA,
après comptabilisation de l'impôt BIC de 313.808.203 FCFA.



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

Encours de trésorerie

Les encours de trésorerie sont passés de 906 millions au 31 décembre 2019 à 2.070 millions au 31 décembre 2020, soit une hausse de 1.164 millions de FCFA.

Frais financiers

Les frais financiers de l'exercice se sont élevés à 37 millions de FCFA, en baisse de 77 millions de FCFA par rapport à l'exercice précédent. Ils comprennent :

- Les agios sur intérêts et découverts pour 24 millions de FCFA contre 55 millions en 2019.
- Les pertes de change pour un montant de 13 millions de FCFA en 2020 contre 59 millions en 2019.

Crédits de TVA à récupérer

Le solde des crédits de TVA non remboursés par l'Etat s'élève au 31 décembre 2020 à 569 millions de FCFA, dont 150 millions générés au cours de l'exercice.

Les remboursements du crédit de TVA au cours de l'exercice représentent un montant de 722 millions FCFA.

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉS

Si en 2020 la pandémie de Covid-19 n'a pas permis la pleine réalisation des objectifs initiaux, nous pouvons compter sur le ralentissement de la crise sanitaire et la capacité accrue de notre nouvel outil pour envisager de meilleurs résultats pour 2021.

À cela s'ajoutent l'accroissement de notre capacité annuelle de prétraitement à 40 millions de yards et une forte progression de la demande pour notre gamme de produits dans tous les marchés de la sous-région.
Enfin, malgré la crise énergétique subie par toutes les entreprises, toutes ces avancées couplées au lancement d'innovations prévues au cours de l'année nous permettent de demeurer optimistes quant à l'atteinte de nos résultats en 2021.



AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice qui s'élève à deux cent trente et un millions deux cent soixante-cinq mille soixante (231.265.060) FCFA ainsi qu'il suit, la réserve légale étant entièrement dotée :

Bénéfice de l'exercice	231 265 060 FCFA
Dividendes à distribuer	231 265 000 FCFA
Solde au compte réserve libre	**60 FCFA**

Suite à cette affectation, le compte réserve légale sera entièrement doté à hauteur de 830.000.000 FCFA, le solde du compte report à nouveau sera à zéro et le compte réserve libre présentera un solde créditeur de 5.509.265.022 FCFA.

DISTRIBUTION DE RÉSERVES

Nous vous proposons, conformément à l'article 34 des statuts, après avoir constaté l'existence de réserves non stipulées indisponibles par la Loi, de compléter le dividende de 231.265.000 FCFA ci-dessus par le prélèvement de la somme de cent quatre-vingt-trois millions sept cent trente-cinq mille (183.735.000) francs sur le compte réserve libre.

À l'issue de ces prélèvements, la somme totale distribuée aux actionnaires s'élèvera à 415.000.000 FCFA et le solde créditeur du compte réserve libre sera porté à 5.325.530.022 FCFA.

Le dividende brut par action s'élèvera à 20 FCFA.

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des administrateurs étant arrivé ce jour à expiration, la présente assemblée sera appelée à statuer sur le renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de :

Monsieur Jean Louis MENUDIER

Monsieur Eric LOKO

Monsieur Jacob AMEMATEKPO

La société Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

La société VLISCO B.V.

La société FRAGECI

La société CFCI

Les mandats ainsi conférés arriveront à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Nous vous prions de noter que les administrateurs ont décidé de renoncer à l'indemnité de fonction de l'exercice en cours.

Nous pensons, Mesdames, Messieurs, vous avoir apporté les informations qui vous permettront d'approuver les résolutions qui vont être soumises au vote de la présente Assemblée et vous demandons de donner aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Les activités et les résultats que nous vous avons présentés reposent sur la compétence et les efforts des membres du personnel auxquels nous adressons tous nos remerciements pour le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice qui s'élève à deux cent trente et un millions deux cent soixante-cinq mille soixante (231.265.060) FCFA ainsi qu'il suit, la réserve légale étant entièrement dotée :

Bénéfice de l'exercice	231 265 060 FCFA
Dividendes à distribuer	231 265 000 FCFA
Solde au compte réserve libre	**60 FCFA**

Suite à cette affectation, le compte réserve légale sera entièrement doté à hauteur de 830.000.000 FCFA, le solde du compte report à nouveau sera à zéro et le compte réserve libre présentera un solde créditeur de 5.509.265.022 FCFA.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

DISTRIBUTION DE RÉSERVES

L'Assemblée Générale des actionnaires, conformément à l'article 34 des statuts, après avoir constaté l'existence de réserves non stipulées indisponibles par la Loi, décide de compléter le dividende de 231.265.000 FCFA ci-dessus par le prélèvement de la somme de cent quatre-vingt-trois millions sept cent trente-cinq mille (183.735.000) FCFA sur le compte réserve libre.

A l'issue de ces prélèvements, la somme totale distribuée aux actionnaires s'élèvera à 415.000.000 FCFA et le solde créditeur du compte réserve libre sera porté à 5.325.530.022 FCFA.
Le dividende brut par action s'élèvera à 20 FCFA.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

QUITUS

L'Assemblée Générale des actionnaires donne, pour l'exercice écoulé, quitus de l'exécution de leur mandat, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

SIXIEME RÉSOLUTION

FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer d'indemnités de fonction aux administrateurs.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs MENUDIER, LOKO et AMEMATEKPO et des sociétés CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS), FRAGECI, CFCI et VLISCO B.V. arrivent à expiration ce jour, renouvelle leur mandat pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

HUITIÈME RÉSOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le Conseil d'Administration

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à leur nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir et peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales.

Tout actionnaire peut également participer à l'assemblée générale par correspondance en votant par écrit. Dans ce cas, les bulletins de vote par correspondance doivent parvenir à l'adresse suivante : aswa@sib.ci au moins 24h avant la tenue de ladite assemblée soit le 24 juin 2021 à 12h au plus tard.



KPMG Côte d'Ivoire
5ème au 7ème étage immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center
Tour D, 4ème étage
Angle Rue Booker Washington – Blvd Hassan II
01 BP 1361 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 31 54 00
Fax : 27 20 31 54 37

UNIWAX S.A
Siège social : Zone industrielle de Yopougon
01 BP 3394 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 4 150 000 000 FCFA
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

— l'audit des états financiers annuels de la société Uniwax S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Uniwax S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et au et au Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) révisé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA).
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.
Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Comptabilisation du chiffre d'affaires (Note 21)

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 34 917 millions FCFA.

En raison du caractère significatif du chiffre d'affaires et considérant que ce dernier constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

— vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;

— rapprochement des données provenant du logiciel de facturation avec celles comptabilisées ;

— vérification des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période ;

— revue de cohérence des quantités vendues enregistrées en chiffre d'affaires avec les sorties de stock de produits finis ;

— analyse de l'évolution mensuelle du chiffre d'affaires 2019 et 2020 ;

— validation sur une base d'échantillonnage des transactions de vente aux pièces justificatives correspondantes.

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller, au travers du Comité d'audit, le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 26 mai 2021

KPMG Côte d'Ivoire

Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé

PricewaterhouseCoopers

Madeleine Siba Tanoé
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

— aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;

— aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

— nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des Experts-comptables de Côte d'Ivoire (le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA)) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;

— nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;

— nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

— nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

— nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

— nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Président ;

— nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

— nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants

suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

— nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

— nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

— nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Président, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

— nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

— nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

— nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Annexe
Etats financiers SYSCOHADA Révisé
Exercice clos le 31 décembre 2020

pwc
Ivoire Trade Center
Tour D, 4ème étage
Angle rue Booker Washington – Blvrd Hassan II
01 BP. 1361 Abidjan 01

KPMG
6ème et 7èmes étages, Immeuble Woodin
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01

Aux Actionnaires
UNIWAX S.A.
01 BP 3394 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints ou actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, est indirectement intéressé ou dans lesquelles, il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de l'existence des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration :

1.1. Convention de rémunération conclue avec Monsieur Jean Louis Menudier

Administrateur concerné

Monsieur Jean Louis Menudier

Nature et modalités

Convention de rémunération signée avec Monsieur Jean Louis Menudier en sa qualité de Président du Conseil d'Administration pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020.

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la poursuite de l'exécution au cours de l'exercice 2020, de conventions conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs.

2.1. Convention d'assistance technique conclue avec CFCI S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention d'assistance technique signée avec CFCI S.A. en juillet 2013 visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter son appui technique à l'effet d'assister et conseiller le cocontractant dans l'exercice de son objet social à travers un suivi administratif, marketing, comptable et financier, l'exploitation de services communs et la mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Effets financiers

La rémunération d'UNIWAX S.A. au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à F.CFA 42 millions.

2.2. Convention d'assistance en management conclue avec CFCI S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention d'assistance en management signée avec CFCI S.A. en juillet 2013 visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter une assistance en matière de management à la cocontractante.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2020, la rémunération d'UNIWAX S.A. s'est élevée à F.CFA 138 millions.

2.3. Convention de compte courant financier conclue avec CFCI S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention de compte courant financier signée avec CFCI S.A. en date du 1er mars 2013 et modifié par avenant en date du 27 septembre 2013, au profit de cette dernière et portant sur un montant maximal de F.CFA 1,5 milliards rémunérés au taux d'intérêts de 7%.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2020, les produits financiers d'UNIWAX S.A. se sont élevés à F.CFA 73,3 millions. Le solde de l'avance financière est nul à la date de clôture.

2.4. Convention de bail conclue avec CFCI S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention de bail signée avec CFCI S.A. signée en date du 25 mars 2015 portant sur la location de locaux à usage de bureaux, d'entrepôt, de salle d'échantillon, de magasin pour une superficie totale de 881 m² à compter du 1er avril 2015 pour une durée de 2 ans renouvelable. Le loyer mensuel s'élève à F.CFA 3,5 millions, toutes charges comprises.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2020, la montant total des loyers perçus par UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 42 millions.

2.5. Convention d'assistance technique conclue avec FRAGECI S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance technique signée avec FRAGECI S.A. en date du 27 septembre 2015 pour une durée indéterminée avec clause de résiliation libre, visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter son appui technique à l'effet d'assister et conseiller le cocontractant dans l'exercice de son objet social à travers un suivi administratif, marketing, comptable et financier, l'exploitation de services communs et la mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Effets financiers

La rémunération d'UNIWAX S.A. au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à F.CFA 12 millions.

2.6. Convention de compte courant financier conclue avec NEDERTEX S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention de compte courant financier signée avec NEDERTEX S.A. en date du 30 janvier 2002 et modifié par avenant en date du 27 septembre 2013, au profit d'UNIWAX S.A. et portant sur un montant maximal de F.CFA 5,5 milliards rémunérés au taux d'intérêts de 7%.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2020, la société UNIWAX S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.7. Convention d'assistance administrative conclue avec NEDERTEX S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention d'assistance administrative signée avec NEDERTEX S.A. en date du 27 septembre 2015 pour une durée indéterminée avec clause de résiliation libre, visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter son appui technique à l'effet d'assister et conseiller le cocontractant dans le suivi administratif, comptable, financiers et juridique, l'exploitation de services communs et la mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Effets financiers

La rémunération d'UNIWAX S.A. au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à F.CFA 10 millions.

2.8. Convention de mise à disposition de dessins conclue avec VLISCO B.V.

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention de mise à disposition de dessins signée avec VLISCO B.V. au profit d'UNIWAX S.A. La rémunération versée à VLISCO B.V. s'élève à F.CFA 15 par mètre fabriqué.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2020, la société UNIWAX S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.9. Convention d'assistance en matière d'approvisionnement conclue avec VLISCO B.V.

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance en matière d'approvisionnement signée avec VLISCO B.V. au profit d'UNIWAX S.A.

Effets financiers

Les effets financiers de cette convention ont été suspendus par avenant du 10 janvier 2006.

2.10. Convention d'assistance technique conclue avec VLISCO B.V.

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance technique signée avec VLISCO B.V. au profit d'UNIWAX S.A. Les effets financiers de cette convention ont été suspendus par avenant du 10 janvier 2006, puis rétablis à compter du 1er août 2012 au taux de 1,5% de la production vendue. La base des services et la rémunération de cette convention ont été révisées en fin d'année 2020 avec effet au 1er janvier 2019.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2020, la charge inscrite dans les comptes d'UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 329,5 millions.

2.11. Convention de rémunération conclue avec Monsieur Jean Louis Menudier

Administrateur concerné

Monsieur Jean Louis Menudier

Nature et modalités

Convention de rémunération signée avec Monsieur Jean Louis Menudier en sa qualité de Président Directeur Général pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2020.

2.12. Convention d'assistance logistique conclue avec JOHN WALKDEN & COMPAGNIE

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance logistique signée avec JOHN WALKDEN & COMPAGNIE au profit d'UNIWAX S.A. dans le cadre de ses commandes d'écru auprès de la société CBT conclue en date du 13 février 2012. Cette assistance logistique est rémunérée au taux forfaitaire de 3% du montant des frais engagés par JOHN WALKDEN & COMPAGNIE pour l'accomplissement de sa mission.

Effets financiers

Cette convention n'a pas produit d'effets financiers sur l'exercice 2020.

3. REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS

L'article 432 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA soumet également les rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs, à la même procédure de contrôle et d'approbation que celle prévue aux articles 438 à 448 du même Acte.

Le montant global des rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des administrateurs d'UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 6 millions au titre de l'exercice 2020.

Abidjan, le 26 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Madeleine Siba Tanoé
Associée

KPMG Côte d'Ivoire

Jean Luc Ruelle
Associé



États Financiers

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**
Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**
N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31/12/2020** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **2053840174559**

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**672 890 277**	**501 214 914**	**171 675 363**	**258 944 355**
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		572 890 277	501 214 914	71 675 363	158 944 355
AG	Fonds commercial et droit au bail		100 000 000		100 000 000	100 000 000
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**32 794 936 337**	**16 969 736 393**	**15 825 199 944**	**16 820 777 163**
AJ	*Terrains (1)* *dont Placement Net:*		25 266 750		25 266 750	25 266 750
AK	*Bâtiments (1)* *dont Placement Net:*		4 016 061 074	3 181 753 765	834 307 309	841 833 731
AL	Aménagements, agencements et installations		1 360 474 775	537 239 555	823 235 220	759 757 483
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		26 711 564 697	12 732 596 962	13 978 967 735	15 081 176 473
AN	Matériel de transport		681 569 041	518 146 111	163 422 930	112 742 726
AP	**AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS**		9 553 447	9 553 447		
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**1 165 725 895**	**1 149 190 002**	**16 535 893**	**57 338 795**
AR	Titres de participation		1 097 460 000	1 097 440 000	20 000	20 000
AS	Autres immobilisations financières		68 265 895	51 750 002	16 515 893	57 318 795
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**34 643 105 956**	**18 629 694 756**	**16 013 411 200**	**17 137 060 313**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5				
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**11 585 877 606**	**604 718 365**	**10 981 159 241**	**12 918 169 645**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		**4 119 132 612**	**441 982 651**	**3 677 149 961**	**7 332 209 562**
BH	Fournisseurs avances versées	17	458 062 330		**458 062 330**	505 253 642
BI	Clients	7	2 692 755 706	220 094 968	**2 472 660 738**	4 772 981 933
BJ	Autres créances	8	968 314 576	221 887 683	**746 426 893**	2 053 973 987
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**15 705 010 218**	**1 046 701 016**	**14 658 309 202**	**20 250 379 207**
BQ	Titres de placement	9	90 702 453	72 577 453	18 125 000	31 213 875
BR	Valeurs à encaisser	10	398 246 600		398 246 600	289 110 000
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	1 653 937 276		1 653 937 276	586 075 582
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**		**2 142 886 329**	**72 577 453**	**2 070 308 876**	**906 399 457**
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	**TOTAL GENERAL**		**52 491 002 503**	**19 748 973 225**	**32 742 029 278**	**38 293 838 977**

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**

Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**

N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31/12/2020** Durée (en mois) : **12**

N° de télédéclarant (NTD): **2053840174559**

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N NET	EXERCICE AU 31/12/N-1 NET
CA	Capital	13	4 150 000 000	4 150 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	10 817 156 576	10 817 156 576
CE	Ecarts de réévaluation			
CF	Réserves indisponibles	14	830 000 000	830 000 000
CG	Réserves libres	14	5 509 264 962	2 415 190 860
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		231 265 060	3 094 074 102
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**21 537 686 598**	**21 306 421 538**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	575 293 241	575 293 241
DB	Dettes de location-acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16	659 808 299	716 288 253
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**1 235 101 540**	**1 291 581 494**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**22 772 788 138**	**22 598 003 032**
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	471 850 060	323 815 707
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	6 879 780 714	12 878 504 088
DK	Dettes fiscales et sociales	18	1 060 675 493	1 852 461 027
DM	Autres dettes	19	1 556 934 873	19 721 031
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**9 969 241 140**	**15 074 501 853**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		621 334 092
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**			**621 334 092**
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	**TOTAL GENERAL**		**32 742 029 278**	**38 293 838 977**

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**

Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**

N° de compte contribuable (NCC) : **2053840174559** Exercice clos le : **31/12/2020** Durée (en mois) : **12**

N° de télédéclarant (NTD): **2053840174559**

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES		(2)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N NET (1)	EXERCICE AU 31/12/N-1 NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	9 778 207	9 512 545
RA	Achats de marchandises		-	22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**				**9 778 207**	**9 512 545**
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	34 190 358 559	39 477 031 426
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	234 417 218	466 937 407
TD	Produits accessoires	D	+	21	482 156 457	213 177 012
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**				**34 916 710 441**	**40 166 658 390**
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-160 226 929	1 661 983 454
TF	Production immobilisée		+	21		
TG	Subventions d'exploitation		+	21		
TH	Autres produits		+	21	340 122 887	421 361 591
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-16 091 468 764	-21 784 590 959
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-1 314 750 134	1 271 939 904
RE	Autres achats		-	22	-4 830 428 430	-5 729 263 068
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	33 493 533	107 434 576
RG	Transports		-	23	-107 835 079	-157 046 706
RH	Services extérieurs		-	24	-3 157 152 185	-3 455 814 405
RI	Impôts et taxes		-	25	-684 228 063	-519 735 052
RJ	Autres charges		-	26	-671 750 140	-232 117 651
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)**				**8 272 487 137**	**11 750 810 074**
RK	Charges de personnel		-	27	-5 574 537 564	-5 209 656 407
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**			28	**2 697 949 573**	**6 541 153 667**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	692 278 686	649 514 003
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-		-2 853 180 948	-2 871 693 776
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)**				**537 047 311**	**4 318 973 894**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	75 427 107	176 414 598
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	59 463 374	
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-37 043 073	-113 973 788
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		-72 577 453	-59 463 374
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**				**25 269 955**	**2 977 436**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**				**562 317 266**	**4 321 951 330**
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+		6 661 422	1 523 429
TO	Autres Produits HAO		+	30	1 863 899	2 428 379
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-		-25 769 324	-6 120 518
RP	Autres Charges HAO		-	30		-11 000
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**				**-17 244 003**	**-2 179 710**
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-		-313 808 203	-1 225 697 518
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**				**231 265 060**	**3 094 074 102**

(1): Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale:
(+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

(2): Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**

Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**

N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31/12/2020** Durée (en mois) : **12**

N° de télédéclarant (NTD): **2053840174559**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)**	**A**		**285 065 365**	**1 563 373 618**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			2 424 389 303	5 320 850 964
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)				
FC	- Variation des stocks			1 937 010 404	-2 980 639 219
FD	- Variation des créances			3 655 059 601	-215 709 447
FE	+ Variation du passif circulant (1)			-5 105 260 713	3 264 594 625
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles				
	FB+FC+FD+FE : 486 809 292 68 245 959				
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)**	**B**		**2 911 198 595**	**5 389 096 923**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-24 446 442	-90 919 871
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-1 097 222 964	-2 446 043 243
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-10 947 100	-5 080 000
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			6 661 422	1 523 429
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières				60 358 571
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)**	**C**		**-1 125 955 084**	**-2 480 161 114**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				
FL	+ Subventions d'investissement reçues				
FM	- Prélèvements sur le capital				
FN	- Dividendes versés				-4 187 244 062
ZD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)**	**D**			**-4 187 244 062**
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts (2)				
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)				
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières				
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)**	**E**			
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	**F**			**-4 187 244 062**
ZG	**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)**	**G**		**1 785 243 511**	**-1 278 308 253**
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)**	**H**		**2 070 308 876**	**285 065 365**
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N 2 070 308 876				

(1) A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

(2) Comptes 161, 162, 1661, 1662

(3) Comptes 16 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18

NOTES

NOTES





UNIWAX

Siège social : 01 BP 3994 Abidjan 01

Société Anonyme au capital de 4.150.000.000 FCFA

Tél: (225) 27 23 53 53 54 / 27 23 53 54 54

Fax. (225) 27 23 46 69 42